

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2011 POUR LES PROJETS DONT LE COÛT INDIVIDUEL EST INFÉRIEUR À 25 MILLIONS DE DOLLARS

- 1. Référence :** Décision D-2010-056, page 11
HQT-1, Document 1, page 14

Préambule :

« La Régie demande au Transporteur d'indiquer, dans sa prochaine demande d'autorisation d'investissements pour des projets de moins de 25 M\$, la liste des projets de numérisation des systèmes d'automatismes et de numérisation du réseau de télécommunications, et de fournir les flux des investissements annuels associés à ces projets. »

« En effet, la gestion des investissements par portefeuille lui permet tout au long de l'année d'identifier et prioriser les projets parmi les projets débutant après le 30 avril 2010 pour ultérieurement identifier les projets et les flux associés à ces projets. Les projets ne sont pas tous connus lors de la présente demande. Ainsi, la liste des projets incluant notamment ceux associés à la numérisation du réseau de télécommunications, et les flux associés à ces projets ne pourront être complétés qu'à la fin de l'année. »

Demandes :

- 1.1** Dans la demande d'autorisation soumise par le Transporteur il n'y a qu'une partie de la réponse à la demande de la Régie citée en préambule. L'explication fournie dans la deuxième citation, tirée du document déposé cette année, fournit en partie la réponse du Transporteur à la demande de la Régie. Veuillez compléter en expliquant d'où proviennent les montants annoncés dans la requête tarifaire R-3706-2009 et repris par la Régie dans la décision D-2010-56, soit les coûts des projets de numérisation apparaissant sous la rubrique « Moins de 25 M\$ » et totalisant 339,9 M\$.